

Au-dessus des lois ?

« Le gouvernement sera bientôt le dernier à soutenir Uber », ont dénoncé syndicalistes, universitaires et élus, dont Olivier Faure, Valérie Rabault et Patrick Kanner, dans une Tribune publiée le 17 mars dans L'Humanité.



Pour l'égalité des droits

« La fiction des travailleurs indépendants ubérisés, déjà contredite par les grands principes du droit du travail en temps normal, éclate au grand jour à la faveur de la crise sanitaire. Pourtant, le gouvernement refuse d'entendre la voix de ces travailleurs qui demandent que les plateformes numériques respectent le droit du travail et notamment ses règles en matière de santé et de sécurité des travailleurs.

Depuis un an, malgré le virus qui circule, malgré les confinements successifs, malgré l'application du couvre-feu, ils continuent de sillonner nos villes. Particulièrement exposés aux risques de la pandémie, les chauffeurs VTC ou les livreurs de repas ont vu leurs conditions de travail se dégrader au fil des mois. (...)

En octobre 2020, le syndicat INV, représentatif de plus d'un millier de chauffeurs VTC, a demandé à Élisabeth Borne, ministre du Travail, de faire procéder par l'inspection du travail à des contrôles du respect du droit du travail par la plateforme Uber. Ce recours n'a jamais reçu de réponse. Silence vaut refus.

Que les plateformes choisissent de s'abriter, comme toujours, derrière la fiction de l'indépendance des chauffeurs ou des livreurs pour se défaire de leurs obligations, nous y sommes habitués. C'est la stratégie qu'ont adoptée, dès

le début, Uber, Deliveroo et les autres pour contourner les règles du droit du travail... Mais cela ne durera pas, car la Cour de cassation a tranché cette question en mars 2020 et a reconnu à un chauffeur VTC le statut de salarié. Il n'y a donc pas de différence à faire entre un travailleur de plateforme et un salarié, et chacun a droit au respect des mêmes règles, notamment en matière de sécurité et de santé au travail.

Ce qui est plus choquant, c'est que, pendant ce temps, le gouvernement fasse semblant de regarder ailleurs. Il sera bientôt le dernier à soutenir Uber ! Le 1^{er} mars, à l'initiative de 168 chauffeurs VTC, une procédure a été lancée contre Élisabeth Borne devant le Tribunal administratif de Paris. Puisqu'elle ne leur a pas répondu, les chauffeurs VTC Uber ont décidé de demander à la justice administrative d'enjoindre à la ministre de saisir les services de l'inspection du travail pour faire respecter le droit du travail et de mettre en lumière la carence de l'État. Le combat qu'ils mènent et que nous soutenons, c'est celui d'une génération de travailleurs, née de l'ubérisation et du développement des plateformes numériques, devenus les victimes d'une nouvelle forme d'exploitation, une « chair à algorithmes » qui ne dit pas son nom. »

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 24/03/2021

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Courte-vue

L'éviction du PDG de Danone, Emmanuel Faber, apporte de l'eau au moulin de ceux qui, comme le député Dominique Potier, défendent l'idée d'une réforme de la gouvernance des grandes entreprises et de l'augmentation du nombre des représentants salariés dans les conseils d'administration.

Pourquoi Emmanuel Faber a-t-il été « remercié » ? Non pas parce qu'il aurait fait perdre de l'argent à son entreprise mais parce qu'il en a fait gagner moins que ses concurrents. Pour les actionnaires, seule compte la rentabilité immédiate.

Le point de vue des salariés ne serait pas le même. Leurs votes seraient motivés par la préservation de l'emploi, les perspectives de développement et la pérennité de l'outil de travail. Aujourd'hui, la voix des salariés a bien peu de poids face à celle des actionnaires. Rééquilibrer ce rapport de force doit devenir le combat commun de toute la gauche.

PS29

Le Tour commence en Finistère

Pour la quatrième fois de son histoire (après 1952, 1974 et 2018), c'est de Brest, et plus précisément de son port, que le Tour de France s'élancera cette année, le 26 juin. C'est toute la Bretagne et le Finistère qui seront mis à l'honneur par cet événement aux retombées médiatiques exceptionnelles.



Brest, ville étape en 2018

100 jours avant le départ de la Grande boucle, Christian Prudhomme est venu dans le Finistère pour rencontrer les élus locaux, notamment Loïg Chesnais-Girard, président de la Région, Marc Labbey, vice-président du Département et François Cuillandre, maire de Brest.

Après l'annonce de la défection de Copenhague, la Région Bretagne s'est portée candidate, avec le soutien des Départements, de la Ville et de la métropole de Brest pour accueillir le départ de la 108^e édition de cette compétition.

Elle a conclu un marché public avec la société Amaury Sport Organisation (ASO) qui la positionne comme « collectivité hôte », mais également interlocutrice auprès des autres collectivités partenaires et des villes étapes.

Les retombées médiatiques de cet événement sont considérables. Le Tour de France figure dans le trio de tête des événements sportifs mondiaux, avec plus de 3,5 milliards de téléspectateurs, à travers 190 pays sur les cinq continents.

« Une des compétitions sportives les plus médiatisées du monde. »

Pour la première étape, cela promet une exposition médiatique mondiale pour le Finistère et en particulier les villes situées sur le parcours comme Locronan, Châteaulin, Quimper ou Landerneau. Les retombées économiques sont très substantielles puisque, selon les estimations, l'investissement consenti (environ 800 000 euros pour la ville de Brest et la métropole) rapporte de trois à huit fois les crédits alloués.

Le Tour de France est bien sûr une épreuve sportive. Mais, au-delà de cette dimension, il est aussi un outil de promotion de l'usage du vélo. Et ce départ à la pointe de la Bretagne permet de mettre en avant et d'amplifier l'action engagée par le Département pour développer l'usage du vélo dans le Finistère (voir encadré).

Avec l'opération *Un Vélo pour Tous*, plus de 600 vélos seront offerts à des enfants défavorisés, en France et à l'étranger.

En France, le Tour a lancé l'opération *Un enfant, un vélo* en 2017, parrainée par Bernard Hinault. En 2021, des vélos seront offerts à plus de 400 enfants défavorisés de familles accompagnées par le *Secours Populaire* et d'autres associations.

En Afrique du Sud, par exemple, où 500 000 écoliers marchent plus de quatre heures par jour pour aller à l'école, le Tour de France accompagne l'association QHUBEKA et offre chaque année 176 vélos (comme le nombre de coureurs du peloton) à des enfants défavorisés. Des vélos qui changent concrètement leur quotidien et souvent leurs vies, en évitant des déscolarisations précoces.



Un grand moment pour Brest et le Finistère

Cette promotion du vélo se traduira concrètement, à Brest, du 21 au 26 juin, par la présence d'un atelier du Tour qui permettra aux plus jeunes de s'initier à la bicyclette et aux plus âgés d'apprendre à entretenir leur matériel.

Finistère cyclable



Avec près de 900 kilomètres d'itinéraires cyclables, le Finistère est une terre de vélo. Le départ du Tour de France 2021 est une formidable occasion de mettre en lumière l'ambition qu'il porte dans ce domaine.

Le Conseil départemental a directement contribué, dans le cadre de son schéma vélo 2016-2020, à aménager 593 kilomètres d'itinéraires cyclables. Mais il souhaite aller encore plus loin. C'est l'ambition de la stratégie *Finistère cyclable 2021/2027* qui prévoit d'investir 30 millions d'euros dans les sept prochaines années.

Ce document prévoit de créer les infrastructures nécessaires au développement de la pratique du vélo pour les trajets domicile/travail, domicile/école ou pour les loisirs. Le Département souhaite créer les conditions d'une part du vélo dans tous les déplacements de 6% d'ici 2025 et de 8% d'ici 2030, soit un

triplement des pratiques dès 2025. Cela passera, notamment, par le développement des véloroutes départementales et la mise en place de stationnements vélo le long des routes.

Une cartographie du réseau cyclable sera proposée pour faire connaître l'offre existante, ainsi qu'une communication grand public sur les bienfaits du vélo, la sécurité à vélo et le partage de la route par les automobilistes.

Les collégiens sont le premier public concerné par les actions du Département (ateliers de pratiques, abris-vélos...). La mobilité à vélo peut être un levier d'insertion, d'accès à l'emploi et contribuer à l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Les agents du Département continueront d'être encouragés dans la pratique du vélo : un forfait de mobilité durable sera notamment mis en place en 2021.

Enfin, le Conseil départemental souhaite partager son ambition avec les acteurs et les collectivités locales. Des rencontres annuelles seront organisées avec les groupements de communes.

La Région accompagne les étudiants

Comment peut-on vous aider ? C'est la question que Loïg Chesnais-Girard, avait posé, le 29 janvier, lorsqu'il avait rencontré les militants de la FédéB qui s'occupent de l'AGORAé, l'épicerie solidaire de l'UBO, ainsi que les responsables du CROUS. « J'ai besoin de connaître précisément vos besoins, afin d'adapter les aides de la Région », leur avait-il expliqué.

Le 12 mars dernier, une commission composée de représentants d'établissements d'enseignement, d'associations étudiantes, du Crous et de la Région s'est réunie pour sélectionner les projets éligibles à une aide régionale permettant la mise en œuvre d'actions de solidarité en faveur des étudiant.e.s.

À ce jour, près de 430 000 euros d'aides ont été attribués à destination

de 19 établissements ou associations pour des actions sur le plan de l'aide alimentaire ou du soutien psychologique. D'autres projets suivront dans les jours et semaines à suivre.

L'intervention de la Région Bretagne a permis de distribuer environ 30 000 colis alimentaires, d'ici la fin de l'année scolaire



Loïg Chesnais-Girard à la fac de Brest

8 220 aides directes ont été accordées aux étudiant.e.s sous formes de bons, de cartes d'achats, de remboursements de courses ou d'aides d'urgences pour des achats alimentaires ou des produits de première nécessité.

Une centaine de contrats étudiants : une dizaine pour la gestion de l'aide alimentaire et des distributions de colis. Près de 90 étudiants référents dans les logements étudiants pour rompre l'isolement.

Enfin, alors que les étudiants rencontrés à l'UBO avaient particulièrement insisté sur ce point, la Région Bretagne a permis de faciliter l'accompagnement psychologique, grâce à des consultations gratuites. Près de cinq Équivalents Temps Plein (ETP) temporaires de personnels administratifs ou professionnels de santé (psychologue, psychiatre, infirmier, etc.) ont été recrutés.

Militante jusqu'au bout de la vie

Patricia Adam, ancienne députée, a rendu hommage à Paulette Guinchard, disparue le 4 mars dernier. Éluë députée en 1997, elle rédigea un rapport sur la perte d'autonomie. En 2001, secrétaire d'État aux personnes âgées elle participa à la création de l'APA.

« Paulette était une militante et une camarade. Elle l'aura été jusqu'à sa fin de vie, souhaitant que son acte de pratique de l'euthanasie en Suisse soit rendu public et permette le débat sur cette question de la fin de vie, ainsi que les évolutions législatives nécessaires.

Paulette était de formation infirmière et atteinte d'une maladie orpheline, dégénérative et héréditaire, particulièrement douloureuse, qu'aucun traitement ne pouvait soulager. Elle en connaissait l'évolution. Elle a souhaité quitter ses proches dans la dignité. J'ai une profonde admiration pour sa décision et son courage.

À l'initiative de Pierre Maille, alors président du Conseil général, nous

l'avions invitée à venir nous présenter son projet de loi sur l'APA. Sa force de conviction, sa connaissance des enjeux, sa spontanéité, son sens de l'autre nous ont ralliés à son combat pour la dignité de nos anciens.

Cette loi, sa loi, est une loi fondatrice du contrat social du gouvernement Jospin et que personne, aujourd'hui, ne peut remettre en cause.

À l'Assemblée, nous nous étions rapprochées pour organiser débats, discussions sur de nombreux enjeux de

société : droit des femmes, loi bioéthique, protection de l'enfance, adoption...

Et nous organisons, chaque année à l'Assemblée, la journée du travail social et du médicosocial, aujourd'hui abandonnée. Ces journées étaient à l'avant-garde des problématiques aujourd'hui criantes de l'absence d'harmonisation de ces deux secteurs dans la crise pandémique que nous vivons.

Paulette était une militante avant tout, une femme de terrain connaissant chacun des Socialistes de son territoire, toujours attentive à leur situation. Précurseur, elle avait une vision précise des maux de notre société.

Paulette jouait collectif, elle n'avait pas d'ambition personnelle si ce n'est celle de nourrir le débat et se battre pour ses convictions de femme socialiste. Tous ceux qui l'ont rencontrée l'ont aimée.

Je m'incline avec respect et fraternité devant cette belle et grande personne.»



Paulette jouait collectif

Agenda

13 et 20 juin
Élections
départementales et
régionales (sous réserve).

Retrouvez-nous sur



Disparition

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Marie-Yvonne Le Roux, militante de Brest Bellevue.

Nous adressons à son mari, Jean, ainsi qu'à ses enfants et ses proches nos plus sincères condoléances.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1348 - Vendredi 26 mars 2021
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS



Inventer la démocratie du XXI^e siècle

La Bretagne laboratoire de l'innovation démocratique ? C'est l'ambition affichée des Socialistes bretons. Mais pour y parvenir, encore faut-il bien mesurer de quelle manière les Bretonnes et les Bretons souhaitent participer à la vie démocratique.

Pour présenter les enjeux, le BREIS a organisé, le 12 mars, un webinaire auquel participaient Chloé Morin, spécialiste de l'opinion, Claudy Lebreton, ancien président de la FNESR et Olivier Rouquan, universitaire.

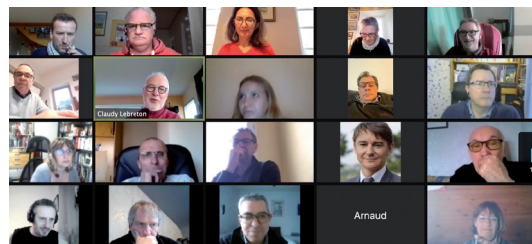
Nous sommes face à un paradoxe : les citoyens demandent de plus en plus à être écoutés et associés aux décisions politiques mais, lorsque des consultations sont organisées, la participation est très faible.

Pour Chloé Morin, ce paradoxe s'explique par la défiance à l'égard des institutions qui se traduit par un discours consistant à exprimer la volonté de « faire à la place des dirigeants ». Mais les citoyens sont tout à fait conscients de la complexité des dossiers et s'accrochent assez bien de la démocratie représentative.

Les résultats de la conférence citoyenne pour le climat ne vont pas contribuer à redonner confiance aux citoyens. La sélection du panel de 150 personnes tirées au sort par un institut de sondage semble avoir été faite sérieusement, même s'il n'est pas encore possible de savoir exactement comment ce choix a été opéré. Mais surtout, les règles du jeu ont été modifiées au cours des discussions. Au départ, le président de la République avait indiqué qu'il accepterait « sans filtre » les propositions. Or, le projet de loi ne reprend que partiellement les conclusions de la convention citoyenne.

Cependant, dès le début, cette issue était prévisible. En effet, cette convention citoyenne n'a pas été imaginée pour apporter des solutions à la crise climatique mais pour permettre au gouvernement de se sortir du borborygme de la crise des gilets jaunes dans lequel il s'était lui-même enfoncé. En outre, chacun comprend bien que l'élaboration d'une loi relève du Parlement et non d'une assemblée composée de citoyens tirés au sort.

Il est possible de tirer des leçons de ces erreurs pour ne pas retomber dans les mêmes travers.



La première des questions qu'il faut se poser est : une convention pour quoi faire ? Pour recueillir un avis ? Pour faire émerger des propositions originales et innovantes ? Pour ratifier et acter des décisions déjà prises ?

Pour Olivier Rouquan, il faut bien distinguer comment les citoyens peuvent intervenir en précisant ce qui relève de la simple consultation, de la concertation et de la co-construction. Et il convient de trouver d'autres termes pour définir ces nouvelles formes de prises de décisions. En effet, « démocratie participative » est un pléonisme. Mieux vaut parler de « démocratie ascendante ». Et surtout, elle ne doit pas l'opposer à la « démocratie représentative ». Au contraire, elles doivent se renforcer et s'améliorer. Or, le risque est grand, si on donne trop de pouvoir à des assemblées tirées au sort, de favoriser encore l'abstention et donc d'aggraver un cercle vicieux.

Pour Olivier Rouquan, l'enjeu consiste à recueillir la parole et les avis des personnes les plus éloignées de la délibération démocratique, celles et ceux qui ne votent plus.

Pour Claudy Lebreton, il faut aussi relever le défi la démocratie sociale et surtout préserver la vitalité du tissu associatif, particulièrement dense en Bretagne. D'une manière générale, ce sont tous les corps intermédiaires qui doivent être soutenus. **« L'innovation démocratique demande des investissements conséquents »**, a insisté Claudy Lebreton. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années qu'on peut mesurer leur pertinence.

Le plus souvent sous l'impulsion de la gauche, de nombreuses procédures de consultation ont été rendues obligatoires. Mais il ne faut absolument pas que les élus, tant les conseillers régionaux que départementaux ou municipaux, les considèrent comme des opportunités, des moyens d'améliorer leurs projets et non comme des contraintes dans l'élaboration de leurs politiques. C'est en réalisant cette révolution culturelle que la Bretagne pourra devenir le laboratoire de l'innovation démocratique.